

Compte -rendu du Conseil Municipal

LUNDI 26 JUILLET 2010

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, PASCAL Jean-Pierre, RIGAL Frédéric, VEDRINES Jean-Luc, DELEMAR Hugues, FAURE François
Secrétaire de séance : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie

Délibération motivée:

Le CU à l'Espis n'a pas été accordé à Mme et Mr Martinez .Pour appuyer une nouvelle demande un courrier sera adressé à la Sous Préfecture en mettant en avant les points positifs : réfection de la voirie en 2010, réhabilitation du terrain qui était un dépôt et qui n'a pas de vocation agricole. La parcelle est à proximité de l'eau, de l'électricité, de l'assainissement ; enfin, c'est une famille qui a deux emplois fixes.

La délibération sera transmise à la sous préfecture pour le contrôle de légalité, accompagnera ensuite la nouvelle demande de C.U. pour être étudiée par le service urbanisme de la préfecture.

Vote : 11 Pour

Délibération :

Le 30 Juin 2011 par arrêté préfectoral, la commune devra abandonner le captage des Luminières (présence de nickel supérieure à la norme en vigueur). La solution préconisée par le maître d'œuvre et les services du C.G est le raccordement au réseau récent installé en 2009 (réservoir de Rodet - Can des noyers). Le pontage sera réalisé au niveau de la Fromagerie ; un petit local technique avant la traversée du Gardon recevra une pompe de refoulement qui assurera la remontée de l'eau et la distribution pour rejoindre la desserte actuelle (au niveau des parcelles ONF) qui s'effectue depuis le bassin des Luminières .

Deux avant-projets sont étudiés :

1ère solution : Alimenter le bassin d'Appias, utiliser la réserve actuelle de 40m³ et se prémunir face à une défaillance du réseau.

La dépense s'élève à la somme de 176 067,40 € H.T auquel s'ajoutent les frais du maître d'œuvre et divers imprévus, ce qui donne un total de 197 195,49 € H.T

2ème solution : Se brancher directement sur la canalisation de distribution actuelle et abandonner le bassin ; la réserve du réseau serait alors uniquement assurée par les 4 m³

du réservoir de Cap d'Appias. La dépense est moindre, puisqu'elle s'élève à 182 691,49 € H.T.

Le Conseil Municipal valide la première proposition, et propose le plan de financement suivant :

Conseil Général de la Lozère :	50%	98 597,74 €
Agence de l'eau :	25%	49 298,87 €
<u>Quote part communale :</u>	25%	<u>49 298,87 €</u>

Délibération pour faire la demande de subventions auprès du Conseil Général de la Lozère et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Vote : 11 pour

Le budget du renforcement de l'AEP de Rodet n'a pas été dépassé et les travaux ont été réceptionnés. En supplément :

- Une gaine en attente a été posée entre le réservoir d'Arbousses et la ligne électrique qui passe à proximité pour afin de réaliser un branchement du local.
- Des compteurs ont été posés sur la Pélucarié et placés à l'extérieur des habitations.
- La réfection de la chaussée entre le pont d'Arbousses et le Can des Noyers a demandé plus de reprise de voirie que prévu.

Questions diverses

Charte du Parc National

- L'élaboration de la Charte sera réalisée entre Juin 2010 et Décembre 2011. Entre Janvier et Avril 2013, les Conseils Municipaux devront délibérer pour adhérer à l'aire optimale d'adhésion du Parc National.
- Les bénéfices et les obligations particulières seront étudiés au sein du Conseil au fur et à mesure de l'élaboration de la charte.

Voirie

L'entreprise Legrand a réalisé la réfection des voies non revêtues : Combes Haut, Combes Bas, Le Serre, Arbousses haut, Croance, et elle a confectionné un mur de soutènement (sortie du Salt vers la Corniche des Cévennes).

Bâtiments Communaux

- La salle de classe du rez de chaussée de l'école à été repeinte.
- Les dalles amortissantes ont été posées dans la cour de l'école.
- Les arbres ont été élagués dans la cour de l'école.

Ces travaux ont été effectués par l'agent intercommunal chargé de l'entretien des bâtiments.

Village de vacances

- Une baisse conséquente de la consommation d'énergie à été réalisée, probablement grâce à la coupure d'électricité durant la période hivernale
- Les travaux de la piscine sont terminés, réfection du local technique ; la fuite est colmatée et les pompes sont changées.
- La fréquentation est bonne cette année.

Lotissement de la corniche

Assainissement non collectif du lotissement : la commune n'accepte pas la cession de la voirie du lotissement tant que n'est pas résolue la question de l'assainissement (voir compte-rendu du précédent conseil).

Il faut chercher une solution pour Mr Poveda : en effet, il faut réaliser un épandage sur son terrain.

Les diverses solutions seront étudiées avec l'entreprise Cabrit (mandatée par Mr Gazagnaire, propriétaire de la voirie) le Mardi 27 Juillet 2010.

Les travaux seront pris en charge par Mr Gazagnière.

Valbécède

Les travaux de Génie civil sont terminés et la réception a eu lieu. Le montant définitif de cette réalisation n'est pas encore arrêté. Le revêtement de la voie communale qui dessert le quartier est en cours de réalisation.

Conseil communautaire du 26 Janvier 2010 :

Une délibération de la Communauté de Commune de la Cévennes des Hauts Gardons précise :

« Lorsque les communes présenteront des projets pouvant avoir un impact environnemental le Conseil Communautaire se prononcera et donnera un avis après consultation de la Commission Environnement. »

Tourisme

Pour 2011, il faut réécrire les sentiers balisés, un groupe de travail sera constitué.

Nous faisons appel aux personnes intéressées pour mettre en place un meilleur balisage des sentiers déjà existants et les réécrire.

La séance est levée à 23H30.

